

## Règlement intérieur de la colocation

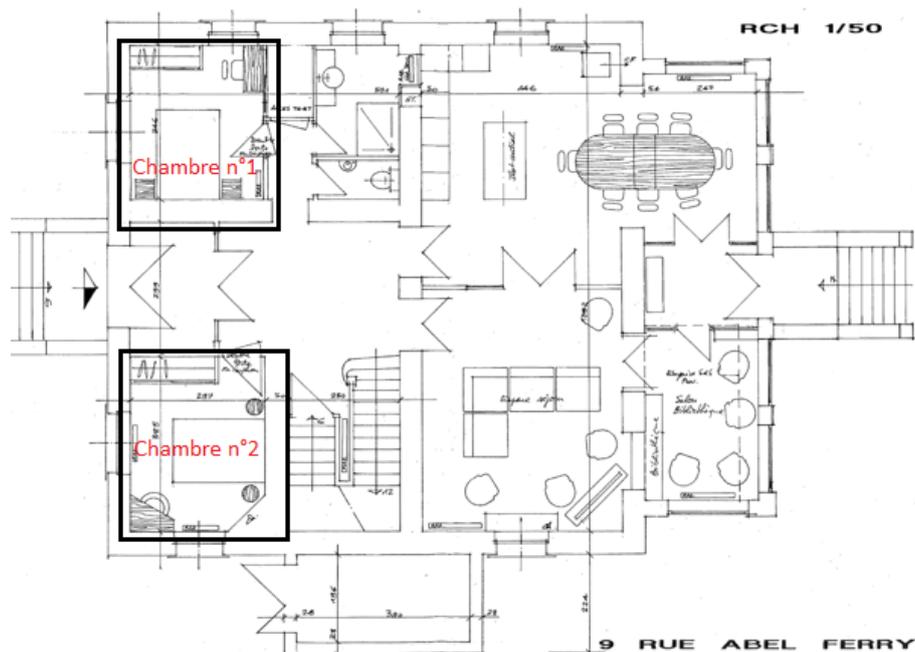
### 1. Répartition du logement

Sont considérées comme parties communes dans la colocation :

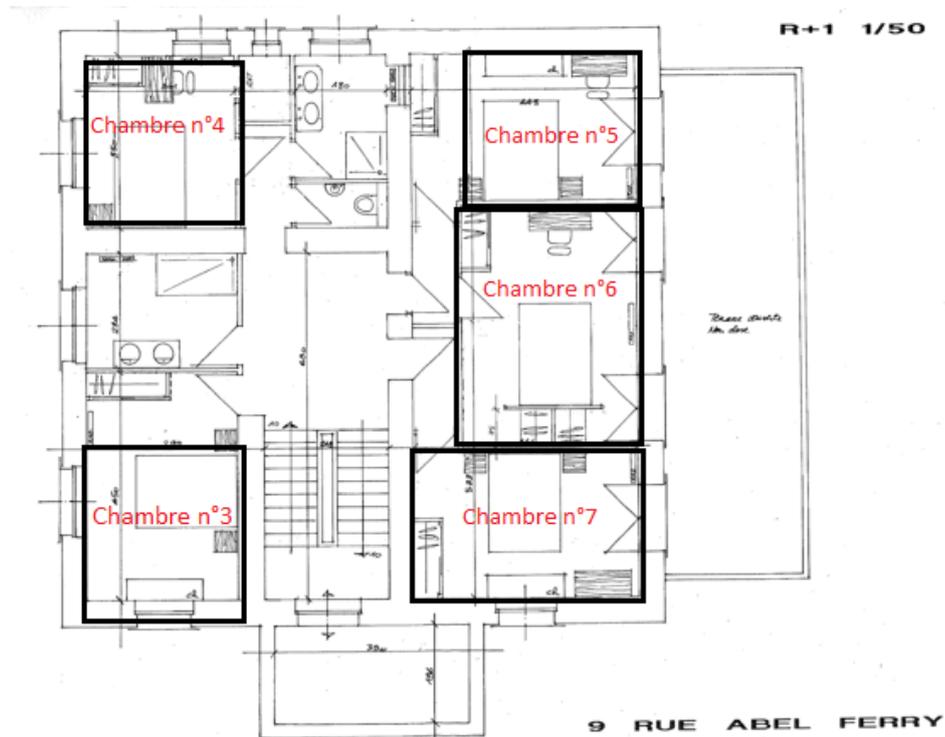
- La cuisine
- Les salles de bain (celle du rez-de-chaussée réservée aux chambres du bas, et les deux à l'étage pour les chambres du haut)
- Les toilettes
- Le salon
- La salle à manger
- L'espace bibliothèque
- Le garage
- La buanderie/laverie
- Paliers et couloirs

Sont considérées comme parties privatives dans la colocation :

- *Rez-de-chaussée :*



- À l'étage :



## **2. Droits et devoirs du colocataire**

- S'acquitter du loyer et des charges.
- Effectuer et prendre en charge les réparations locatives qui leur incombent.
- Utiliser paisiblement le logement. Ils ont le droit d'aménager le logement mais ne doivent pas le transformer sans l'accord écrit du bailleur.
- Respecter le règlement intérieur de la colocation.

## **3. Règles de vie dans la colocation :**

- La bonne entente et la politesse

Un simple « bonjour » le matin, et un « bonsoir » avant d'aller se coucher ne mange pas de pain. N'oubliez pas que la politesse joue un rôle important dans l'ambiance générale qui règne dans la colocation.

- Animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans la colocation.

- Respectez l'intimité de chacun

Chaque colocataire dispose d'une chambre privée qui constitue son intimité. Tous les membres doivent respecter cet espace et ne pas rentrer sans l'autorisation de son occupant. Cela s'applique également au bailleur.

- Invitation des personnes extérieures

Afin de ne pas nuire à la tranquillité des autres colocataires, chacun s'engage à ne pas recevoir plus de 7 nuits par mois une personne tiers.

- Organisation de soirées

Les colocataires s'engagent à ne pas organiser d'événements festifs dans la semaine. Ceux-ci sont autorisés pendant le week-end avec l'accord de chacun des colocataires, et à condition que cela ne cause aucun trouble de voisinage.

- Répartissez-vous les tâches ménagères

Il est important que chacun y mette du sien. Même si une société d'entretien intervient tous les quinze jours, vous devez respecter et nettoyer un minimum et entretenir les parties communes, vos salles de bain/WC ainsi que les éléments tels que les réfrigérateurs, machines à laver... Respectez et ayez un minimum de propreté.

- Ordures ménagères

Veillez à respecter le tri sélectif et à ne pas oublier de déposer vos ordures ménagères dans les poubelles prévues à cet effet.

Vous devez également respecter les horaires de collecte :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles : Vendredi à partir de 18h00
- Collecte du tri : Mercredi matin à partir de 05h00
- Conteneurs à verre : Rue de la Censé Aubry, Espace Cours

- Respectez le sommeil de vos colocataires

Vous allez forcément recevoir des amis, ou passer des bons moments entre colocataires, mais une règle est importante c'est celle de respecter le sommeil de tout le monde. Chacun possède un rythme et cycle différent.

- Organisez-vous pour les provisions

Organisez-vous pour les courses, choisissez-vous un endroit pour ce que vous mettez en commun, et délimitez voire attribuez-vous des zones pour les parts de chaque colocataire. Vous pouvez également mettre en place un pot commun, avec l'accord de chacun évidemment, afin de participer pour les achats de premières nécessité (exemple éponges, liquide vaisselle, savon, sucre...)

- Rendez-vous des services

Echangez entre vous quelques services si un des colocataires est dans le besoin. C'est le meilleur moyen d'entretenir une bonne entente.

- Discutez de ce qui vous dérange et acceptez les différences

La cohabitation n'est pas toujours facile, et les personnes avec qui vous vivez ont peut-être des valeurs et des opinions différentes de la vôtre. Si vous n'êtes pas d'accord, abstenez-vous de répondre et passez outre.

Pour éviter tout conflit, organisez des réunions tous ensemble afin de discuter et mettre les choses au clair.

Nommez un colocataire référent pour une durée de 3 mois, qui permettra de représenter tous les locataires. Celui-ci pourra communiquer avec le bailleur en cas de questions, demandes, etc... et inversement.

- Ne laissez pas trainer vos affaires

Chacun bénéficie d'un espace d'intimité, mais les lieux de vie commune ne sont pas des extensions de chambre. Ne laissez pas trainer vos vêtements, déchets aux fenêtres, matériel, affaires de travail etc... en bref, rangez vos affaires ce qui évitera également des pertes ou des problèmes de vol.

- Rangement du matériel sportif, de bricolage etc...

Sportif ou bricoleur au sein de la colocation ? Rangez votre matériel (vélos, ski, outils divers...) dans les espaces prévus à cet effet (garage) afin d'éviter qu'ils ne traitent, encombrent et salissent les parties communes.

- Sécurité

Afin de garantir la sécurité de chacun mais également des biens de la colocation, il est primordial et obligatoire de bien fermer à clé la porte d'entrée ainsi que le garage.